ENVIRONNEMENT

Loi sur l'eau : qualifier le projet, monter le dossier et suivre les prescriptions

Un aménagement touche un cours d'eau une zone humide ou la gestion des eaux pluviales et le projet bascule dans une procédure que personne n'avait anticipée. Les services demandent des compléments. L'inventaire des zones humides n'a pas été fait à la bonne saison. Le maître d'ouvrage découvre en fin d'études que son dossier doit être repris. Deux jours en présentiel ou à distance pour maîtriser ces dossiers. Vous qualifiez le projet au regard des rubriques applicables. Vous organisez les études d'incidences et les inventaires dans le bon ordre. Vous constituez le dossier et suivez son instruction. Vous traduisez ensuite les prescriptions en obligations de chantier et de suivi.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 725 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Maîtres d'ouvrage publics et privés chargés d'opérations bureaux d'études et responsables environnement de collectivités.

PRÉREQUIS
Une première pratique des procédures environnementales est attendue.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier un projet au regard des rubriques de la nomenclature eau
- Déterminer le contenu et le calendrier des études d'incidences nécessaires
- Constituer un dossier de déclaration ou d'autorisation et suivre son instruction
- Anticiper les demandes de compléments et y répondre efficacement
- Traduire les prescriptions en obligations de chantier et en suivi d'exploitation

03 Programme détaillé

M1 Qualifier son projet

- Entrer dans la bonne procédure
- Lecture de la nomenclature et cumul des rubriques
- Prise en compte des zones humides et des cours d'eau
- Notion de projet et périmètre à retenir
- Distinction entre déclaration et autorisation
- Atelier : Chaque participant qualifie son projet et identifie les rubriques susceptibles de s'appliquer.

M2 Les études et les inventaires

- Produire la matière du dossier
- État initial du milieu et données à réunir
- Inventaires zones humides et périodes favorables
- Analyse des incidences sur la ressource et les milieux
- Mesures d'évitement et de réduction adaptées au projet
- Cas pratique : Construction du programme d'études d'un projet décrit avec positionnement des inventaires dans le calendrier.

M3 Le dossier et son instruction

- Convaincre les services
- Pièces du dossier et niveau de détail attendu
- Échanges préalables avec les services instructeurs
- Consultations et participation du public
- Traitement des demandes de compléments
- Mise en situation : Réponse argumentée à une demande de compléments adressée au maître d'ouvrage.

M4 Vivre avec l'arrêté

- Du chantier au suivi
- Traduction des prescriptions en clauses de marché de travaux
- Surveillance pendant les travaux et points d'arrêt
- Suivi d'exploitation et comptes rendus attendus
- Modification du projet après délivrance de l'acte
- À retenir : Une prescription non reprise dans les pièces du marché de travaux a peu de chances d'être respectée sur le chantier.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 725 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr